

ANNEXE .JP - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .JP

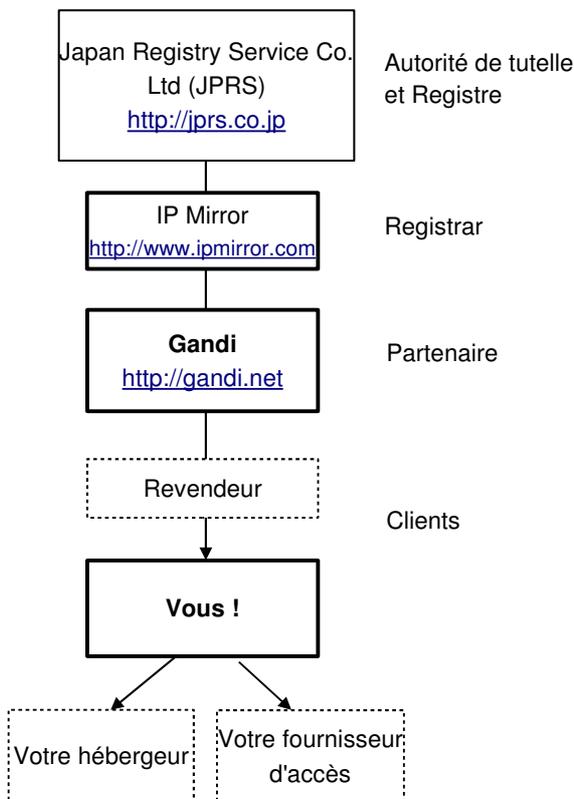
version n° 1.1 du 8 avril 2011

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .JP supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .JP.1. Autorité de tutelle et Registre

.JP est l'extension officielle du Japon. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .JP.



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .JP.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .JP, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .JP, définies par JPRS, consultables à l'adresse suivante:

- Règles d'enregistrement: <http://jprs.co.jp/en/regist.html>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et

acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .JP. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .JP.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur: <http://www.gandi.net/domain/jp/info>

Les .JP sont ouverts réservés aux personnes et organismes résidant au Japon.

Pour enregistrer un nom de domaine en .JP, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 an;
- pour éviter la désactivation ou la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 7 jours avant la date d'Expiration**;
- le propriétaire et/ou le Contact Administratif doit fournir **une adresse valide au Japon** (pas de boîte postale). Si Vous n'en avez pas, Gandi Vous fournit de manière automatique ce Contact Administratif local, sous réserve du respect des présentes conditions particulières, et notamment de l'article .JP.4 ci-dessous;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .JP peut détruire Votre nom de domaine;
- certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement: <http://jprs.co.jp/en/GUJP-Eng.pdf> (reserved domain names p 9 à 11);
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .JP.4. Contact Administratif local fourni par Gandi

L'utilisation du Contact Administratif local fourni par Gandi est optionnelle (attribuée automatiquement si Vous ne fournissez pas de Contact Administratif conforme aux Règles du Registre), et n'est autorisée que si Gandi est Votre Registrar, et sous réserve que Vous respectiez Nos conditions générales et particulières. **Par conséquent, en cas de transfert de Votre nom de domaine chez un autre Registrar, il Vous appartiendra de désigner préalablement un autre Contact Administratif.**

Dans l'hypothèse où le Contact Administratif recevrait un acte de procédure ou une plainte relative à Votre nom de domaine, son rôle se limitera à accuser réception de ces documents et à Vous les transmettre, à l'adresse électronique associée au Contact propriétaire de Votre nom de domaine au jour de la transmission, ou sous un autre format. Vous reconnaissez que Nous ne pourrions être tenus responsables des délais de traitement pour toute transmission en application du présent contrat.

Vous êtes, en qualité de propriétaire du nom de domaine, le seul responsable du choix et de l'utilisation de Votre nom de domaine. Gandi, ainsi que le Contact Administratif fourni par Gandi, n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Vous Vous engagez à Nous garantir et Nous relever indemne de toute conséquence et condamnation liée à un éventuel litige relatif à Votre nom de domaine, de façon à ce que Nous ne puissions être inquiétés en aucune façon du choix et/ou de l'utilisation faite de Votre nom de domaine. Cette obligation survivra au présent Contrat.

Gandi peut démissionner à tout moment de ses fonctions de Contact Administratif local. Nous Vous notifierons alors Notre démission, par courrier électronique. Il Vous appartiendra alors de désigner dans le délai imparti un autre Contact local Administratif. A défaut, Votre nom de domaine ne respectera plus les Règles .JP, et sera susceptible d'être supprimé sur ce seul motif, sans possibilité de remboursement, et sans que la responsabilité de Gandi ne puisse être engagée de ce fait.

Article .JP.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .JP et IP Mirror accèdent à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .JP.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/jp/>

Article .JP.7. Règlement des litiges

Le Registre du .JP a adopté la procédure alternative de résolution des litiges (JP-DRP) mise en place par le Japan Network Information Center pour les domaines en .JP, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve:

- Politique de résolution des litiges:
<http://www.nic.ad.jp/doc/jpnic-01066.html>
- Règles:
<http://www.nic.ad.jp/doc/jpnic-01065.html>

Article .JP.8. Transfert

Les transferts (changement de Registrar) ne sont pas possibles via Notre Interface, veuillez contacter Notre service clientèle.

Article .JP.9. Changement de propriétaire

Les changements de propriétaire ne sont pas possibles via Notre Interface, veuillez contacter Notre service clientèle.

Article .JP.10. Processus de destruction

6 jours avant la date d'Expiration, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 20 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .JP-